

La SNCB toujours pas là !

► La société chargée du développement du quartier s'est réunie.

► La question essentielle de la participation de la SNCB reste entière.

Société publique portée sur les fonds baptismaux par un décret wallon datant d'avril dernier et chargée du développement de l'espace immobilier contenu dans le périmètre de remembrement urbain (le sacro-saint PRU) du quartier des Guillemins, la nouvelle SDLG (comme Société de développement de Liège-Guillemins) s'est réunie une nouvelle fois ce mercredi. Ce fut la troisième réunion de cette structure, composée pour rappel de trois actionnaires que sont la Ville, la Région et l'intercommunale SLF, depuis sa constitution en décembre et il y fut question, entre autres, de discussions concernant essentiellement des aspects techniques et juridiques. Rien de très passionnant a priori mais la réunion fut intéressante à plus d'un titre.

Ainsi, elle a tout d'abord permis aux différents administrateurs présents (pour rappel, dix administrateurs, tous partis confondus, ont été désignés sur les quatorze prévus par les statuts) de se rendre compte



BRUNO DEVOGHEL

Pour rappel, la SNCB est propriétaire d'un tiers des terrains situés dans le périmètre de remembrement urbain du quartier des Guillemins.

que, certes, la structure se met en place et fonctionne mais également et surtout que le processus avance pour

le moins lentement. Un constat qui est fait par plusieurs administrateurs, que ce soit en "on" ou en "off" - clause de confidentialité oblige (1) - certains préférant ne pas polémiquer tandis que d'autres n'hésitent pas à faire part de leurs inquiétudes et ce alors que, comme l'un d'entre eux l'indique justement : "Dans ce dossier, il n'y a pas le choix, il faut réussir !". Voilà au moins qui a le mérite de la clarté...

Concrètement, les administrateurs ont donc lancé lors de cette réunion un appel d'offres général au sujet d'une assurance en responsabilité civile dans le chef du CA de la SDLG de même que l'on a décidé de lancer un marché dans le but de désigner un bureau de réviseurs d'entreprises. Pour le reste, il a également été question lors de cette troisième réunion de la participation de la SNCB, laquelle dispose d'un tiers des terrains situés dans le PRU, une participation jugée indispensable par l'ensemble des administrateurs. Mais le hic, c'est que cette question essentielle reste pour l'instant encore entière dans la mesure où la SDLG, dont la Ville qui doit donner le "la" au sein de cette structure, n'a pas encore répondu aux exigences formulées par la SNCB dès avant sa précédente réunion.

A savoir la demande faite par cette dernière de précisions ayant trait tant à l'aspect sociétal qu'au plan financier de la SDLG. Un plan qui n'existe pas encore à l'heure actuelle, au grand étonnement de Jean-Claude Fontinoy, président de la SNCB Holding, lequel estime que "tout a été fait à l'envers", et qui est en cours d'élaboration par la SLF. Préalablement à cela, une évaluation des terrains situés dans le PRU doit être faite par la Ville, et ce par voie notariale, dans les six semaines à venir et doit être intégrée dans le "business plan". Un plan que la SNCB, pour qui le point névralgique consiste essentiellement en la valorisation des terrains situés rue du Plan Incliné, attend avec impatience afin de se positionner et d'approuver ou non sa participation au sein de la SDLG. Un nécessaire travail de conviction doit donc être mené par la Ville, laquelle estime ne pas avoir besoin de la SNCB pour continuer à avancer, d'ici à la prochaine réunion prévue le 30 mars prochain car, ainsi que l'affirme une administratrice de la SDLG, "se passer de la SNCB pour mener à bien le développement du quartier, c'est impensable".

Bruno Boutsen

Épinglé

SDLG : les administrateurs s'assurent...

Responsabilités La SDLG (Société de développement de Liège-Guillemins) est chargée de gérer l'aménagement immobilier du quartier de la nouvelle gare "Calatrava". Problème : ces missions étant gérées par des fonctionnaires de la Ville sur un plan opérationnel, qui sera responsable en cas d'erreurs ou de fautes ? La Ville ou la SDLG ? Ce n'est pas clair...

Les administrateurs de la SDLG ont donc invité l'échevin liégeois de l'Urbanisme, Michel Firket (CDH), à préciser les choses. En attendant, Christine Defraigne (MR) et Jean-Pierre Grafé (CDH), siégeant au conseil d'administration de la société, ont demandé que des assurances en responsabilité civile soient d'ores et déjà signées, par précaution... "Et offrons-nous le luxe d'une clause de protection juridique en plus !" ajoute Christine Defraigne.

Un appel d'offres a donc été lancé : plusieurs assureurs vont être consultés. Le coût de cette police ? On ne le sait pas actuellement, tout dépendra du soumissionnaire retenu. Plusieurs assureurs ont été mentionnés à titre indicatif : Dexia Assurances, Ethias, Axa, ... Les critères principaux du cahier des charges portent sur le montant de la prime, le niveau de la couverture proposée, le délai pour remettre une déclaration, etc.

Amusant : la SDLG a également lancé un marché afin de se choisir un réviseur d'entreprises et, parmi les bureaux révisoraux à consulter, figure celui de Michel Delbrouck, l'ex-associé du bureau révisoral des Daerden. C'est lui qui avait hérité de l'essentiel des activités de BCG suite à sa récente scission. Les enjeux sont faibles, vu le montant de la mission (4 000 euros par an), mais Jean-Pierre Grafé affirme qu'il sera très attentif à la régularité de l'attribution du marché... (F.C.)